



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre le bruit et l'insécurité

Les marquages de sécurité sur la route du Mollendruz améliorent les comportements

L'Etat tire un bilan globalement positif du marquage de sécurité mis en place au printemps 2022 sur la route du Mollendruz (RC 151). Ce dispositif pionnier en Suisse a permis d'améliorer le comportement des motards dans les courbes et de renforcer le sentiment de sécurité de l'ensemble des usagères et usagers. En accord avec l'Office fédéral des routes (OFROU), le marquage sera maintenu en 2023 et de nouveaux tests seront menés afin d'évaluer dans la durée l'effet de cette mesure sur le nombre d'accidents.

Installé en mai 2022 sur 17 secteurs de la route du Mollendruz entre Mont-la-Ville et le sommet du col, ce dispositif de sécurité inédit en Suisse consiste en des bandes perpendiculaires sur la chaussée, larges de 50 cm chacune partant depuis la ligne de séparation centrale vers l'extérieur de la voie. Inspiré d'expériences menées en Autriche et au Luxembourg, ce type de marquage avait pour but d'inciter les motards à suivre une trajectoire idéale et sûre, afin d'améliorer la sécurité des usagères et usagers.

À l'issue des suivis menés entre le printemps et la fin de l'été 2022, les autorités tirent un bilan globalement positif de ces marques particulières sur la chaussée. Les différentes observations montrent une importante amélioration des trajectoires empruntées, avec 38% des motards qui adoptent de meilleures positions en milieu de courbe. Si certains motocyclistes font toujours preuve de comportements très dangereux, leur proportion reste très minoritaire et n'évoluera vraisemblablement pas sans des mesures répressives. Dans l'ensemble, le marquage a démontré son efficacité sur la modification des comportements des motards, améliorant le sentiment de sécurité de toutes les usagères et de tous les usagers de la route. En comparaison avec les données obtenues sur des marquages similaires au Luxembourg et en Autriche, le dispositif en Suisse atteint un meilleur niveau selon les données mesurées, avec 85% des motards adoptant la trajectoire idéale pour leur sécurité. Cette mesure est suivie par la Division Circulation routière de l'OFROU, qui accompagne le Canton

dans l'interprétation des résultats.

S'agissant de l'impact de ce dispositif sur les vitesses, les données montrent une légère augmentation globale, en comparant les périodes avant et après la pose du marquage. Cette évolution n'est pas forcément liée aux marques et peut s'expliquer par l'assurance que prennent les motards durant la saison.

En revanche, il ressort des études que le marquage n'a pas d'effet significatif sur le bruit. Des augmentations de bruit ont été enregistrées à la sortie de Mont-la-Ville, conséquence des réaccélérations après le régime de vitesse général de 50 km/h en traversée de localité. La zone située après l'aire de repos au nord de Mont-la-Ville connaît une augmentation similaire, certainement liée aux demi-tours des motards à cet endroit. Le nombre de motos très bruyantes représente une faible part des véhicules, mais est resté constant durant la saison. Ces observations démontrent que les marquages à eux seuls ne suffisent pas pour lutter contre le bruit routier généré par les motards. Ce dispositif devra être complété d'actions ciblées de sensibilisation, de répression, voire d'adaptations de la législation (homologation des véhicules, interdiction d'effectuer des allers-retours ou d'utiliser les routes cantonales comme circuits).

Concernant l'accidentologie, si les tests menés à l'étranger ont démontré une baisse du nombre d'accidents graves et mortels sur les secteurs équipés de marquages similaires, l'hypothèse doit encore être vérifiée en Suisse. Les marquages du Mollendruz seront ainsi maintenus en 2023, ce qui permettra d'évaluer dans la durée leur impact sur le nombre d'accidents.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 04 mai 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale